



CLASSIQUES  
GARNIER

DROUIN (Gilles), « Bossuet et la liturgie. Expliquer pour comprendre, comprendre pour participer », *Revue Bossuet*, n° 7, 2016, p. 65-85

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06679-8.p.0065](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06679-8.p.0065)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2016. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

DROUIN (Gilles), « Bossuet et la liturgie. Expliquer pour comprendre, comprendre pour participer »

RÉSUMÉ – Bossuet aborde la question liturgique dans ses activités de prédication, de gouvernement d'un diocèse, de controversiste et de commentateur de l'Écriture. Son rapport aux questions liturgiques débattues à son époque annonce le rationalisme du XVIII<sup>e</sup> siècle mais la qualité de sa langue et son rapport vivant à l'Écriture lui évitent de tomber dans la sécheresse de nombreux commentaires et ouvrages liturgiques du siècle suivant.

ABSTRACT – Bossuet addresses liturgical issues in its preaching, government, controversialist and Scripture commentator activities. His views on liturgical issues debated in his time foreshadows eighteenth century rationalism, but his unique writing style as well as his living relationship with the Holy Scripture prevent his prose from the dryness which characterizes many comments and liturgical works of the next century.

## BOSSUET ET LA LITURGIE

Expliquer pour comprendre,  
comprendre pour participer

Comme prêtre, comme évêque, le rapport de Bossuet à la liturgie est d'abord celui d'un homme qui la célèbre, chaque jour pour l'office ou presque chaque jour pour la messe. L'œuvre multiforme de Bossuet ne nous donne guère la possibilité de saisir le rapport personnel qu'entretient le prêtre ou l'évêque avec l'acte célébratoire. En revanche, Bossuet, comme évêque, comme théologien, prend part à la plupart des débats théologiques et pastoraux de son temps autour de la question liturgique. C'est cet aspect que nous privilégierons dans cet article. Nous nous proposons de resituer brièvement la question liturgique durant cette seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Puis nous aborderons successivement le rapport de Bossuet orateur, de Bossuet pasteur, de Bossuet controversiste et de Bossuet commentateur de l'Écriture à la question liturgique. Cette segmentation, parfois artificielle, nous permettra d'aborder successivement quelques grands textes dans des genres littéraires différents au travers desquels notre auteur traite de liturgie. Nous concluons en tentant de dégager quelques axes du rapport spécifique qu'entretient Bossuet avec la liturgie et, si possible, d'en discerner les forces et les limites.

### LA QUESTION LITURGIQUE DURANT LE SECOND XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Ordonné prêtre en 1652, sacré évêque en 1669, Bossuet fait partie de la seconde génération des évêques profondément engagés dans la mise en place de la réforme tridentine en France. On sait la difficulté de la réception juridique du concile de Trente en France, mais dès la fin

des guerres de religion, un vent réformateur souffle sur le catholicisme français : parmi les grandes figures épiscopales, on trouve en premier lieu, d'abord en Savoie puis en France, François de Sales (1567-1622), puis le cardinal de La Rochefoucauld (1558-1645) ou encore Alain de Somlinihac (1593-1659). L'effervescence réformatrice du premier XVII<sup>e</sup> siècle est également portée par une pléiade de maîtres spirituels, tous plus ou moins héritiers de Pierre de Bérulle (1575-1629), comme Vincent de Paul (1581-1660), Jean-Jacques Olier (1608-1657) ou encore Jean Eudes (1601-1680), figures de ce qu'on appellera par la suite l'École française de spiritualité. Bossuet, disciple de Vincent de Paul, a été formé dans cette atmosphère mais le temps de son épiscopat n'est plus le temps des pionniers, il est celui de ce qu'on pourrait appeler l'institutionnalisation de la réforme catholique, en particulier sous l'impulsion d'évêques formés dans les tout premiers séminaires mis en place suite aux décisions conciliaires. Le concile de Trente n'a pas produit de texte à caractère spécifiquement liturgique, mais dans les décrets qui visent à une consolidation doctrinale, notamment en matière sacramentaire, suite aux remises en cause de la Réforme, ainsi que dans plusieurs décrets de réforme, les questions liturgiques affluent à de nombreuses reprises<sup>1</sup>. Tout d'abord la réforme pastorale voulue par le concile se traduit par une volonté de rehausser la dignité du culte, ce sera le souci constant des évêques réformateurs, exprimé notamment au cours des visites pastorales. Dignité du culte mais aussi précision cérémonielle et fidélité aux rubriques caractéristiques de la période post-tridentine : le concile anathématise quiconque change ou retranche les cérémonies de l'église lors de l'administration des sacrements<sup>2</sup> ; la mise en place en 1588 de la congrégation des rites est une étape importante sur le chemin de la centralisation romaine de la régulation liturgique, jusque-là largement du ressort des évêques diocésains. Bien que le concile ne dise rien ou presque sur l'aménagement des édifices de culte, la

1 On ne retient souvent du concile de Trente que les anathèmes. En fait, le texte conciliaire comprend deux grands types de décrets : les décrets de réformation ayant trait à la réforme de l'Église et les décrets à caractère doctrinal. Ceux-ci comportent le plus souvent deux volets : la *Doctrina*, texte long qui vise à repréciser un point de doctrine, et les canons, des textes courts dans lesquels les opinions erronées sont formulées et déclarées anathèmes.

2 Session VII, *Des Sacrements*, Canon XIII. Session XXII, *Du Saint Sacrifice de la Messe*, chapitre v et canon VII. Tous les textes conciliaires sont tirés de Heinrich Denzinger, *Symboles et définitions de la foi catholique*, éd. P. Hünermann, Paris, Cerf 1997.

réforme s'est accompagnée d'un puissant mouvement de rapprochement des autels, précédemment situés en France du nord au fond du chœur derrière le jubé, et la nef, c'est le plan dit « à la romaine », massivement adopté par les congrégations nouvelles<sup>3</sup> et les églises récentes<sup>4</sup> mais qui suscitera une résistance croissante des milieux canoniaux jusqu'à la fin de l'Ancien Régime<sup>5</sup>. Le concile a finalement laissé au pape le soin de réviser les livres liturgiques, ce sera fait pour le bréviaire en 1568 et pour le missel en 1570. Au temps de l'épiscopat de Bossuet, on assiste au début du reflux de la vague de romanisation des liturgies des diocèses de France qui s'amplifiera au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans que les débats aient encore la vivacité qu'ils prendront au siècle suivant. Le concile a statué au cours de sa XXII<sup>e</sup> session sur la question de la langue liturgique, avec un texte très équilibré, demandant le maintien de la langue latine, pour des raisons « circonstancielles<sup>6</sup> », ainsi que sur les questions alors disputées de la récitation du canon de la messe à voix basse et de la communion sous les deux espèces, les deux premières questions seront au cœur des débats liturgiques de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à partir de la condamnation du missel de Voisin par l'Assemblée du Clergé en 1660 et de l'envenimement progressif de la querelle janséniste. Mais en même temps, dans le même texte et en réponse avec cette décision de maintenir la célébration en latin :

- 
- 3 Jésuites, théatins, carmes réformés... L'église des Carmes à Paris est un bel exemple, presque intact, de ce type d'aménagement. La première église ayant adopté ce plan à Paris est l'église des Feuillants au Faubourg saint Honoré, consacrée en 1608 et aujourd'hui détruite.
- 4 Un excellent exemple est l'église paroissiale Saint-Sulpice, terminée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle mais totalement conforme au projet de Jean-Jacques Olier en 1646.
- 5 Cf. Mathieu Lours, *L'Autre temps des cathédrales*, Paris, Picard, 2010.
- 6 « En quelle langue la messe doit être célébrée. Quoique la messe contienne de grandes instructions pour les fidèles, il n'a pourtant pas été jugé à propos par les anciens pères, qu'elle fût célébrée partout en langue vulgaire. C'est pourquoi chaque église retenant en chaque lieu l'ancien usage qu'elle a pratiqué, et qui a été approuvé par la sainte église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises. » Session XXII, chapitre VIII. Le canon afférent (Canon IX) n'anathématise que ceux qui tiennent que la messe doit exclusivement être célébrée en langue vulgaire, des indults seront d'ailleurs provisoirement concédés dans les régions reprises à la Réforme en Allemagne du Sud et en Bohême : « Si quelqu'un dit, que l'usage de l'Église romaine de prononcer à basse voix une partie du canon, et les paroles de la consécration, doit être condamné : Ou que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire, ou qu'on ne doit point mêler d'eau avec le vin qui doit être offert dans le calice, pour ce que c'est contre l'institution de Jésus-Christ : Qu'il soit anathème. »

Le saint concile ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âme de donner quelques explications fréquemment, pendant la célébration des messes, par eux-mêmes ou par d'autres, à partir des textes lus à la messe, et, entre autres, d'éclairer le mystère de ce sacrifice, surtout les dimanches et les jours de fête<sup>7</sup>.

Cette demande conciliaire générera une très abondante littérature destinée à aider les pasteurs à expliquer la messe, un genre littéraire dans lequel s'illustrera également notre auteur. Enfin et peut-être surtout, le second <sup>xvii</sup>e siècle voit l'émergence de ce qui deviendra au siècle suivant la science liturgique avec la diffusion des travaux des savants mauristes au premier rang desquels dom Jean Mabillon (1632-1707) et dom Edmond Martène (1654-1739) qui seront tous deux correspondants de Bossuet. Notre évêque aura vis-à-vis la critique historique des textes et usages liturgiques, initiée par les premiers liturgistes, une position beaucoup plus ouverte que celle qu'il opposera à la même époque à la critique historique naissante des textes bibliques.

En cette seconde moitié du <sup>xvii</sup>e siècle, l'heure est encore à la réception de l'œuvre de restauration liturgique tridentine mais se mettent progressivement en place dans le domaine de la liturgie les termes des débats qui se durciront progressivement au siècle suivant : la question de l'adaptation des rites, de leur légitime pluralité, la question récurrente de la traduction des textes liturgiques, et l'impact croissant de la critique historique sur la compréhension des sacrements de l'Église.

### BOSSUET PRÉDICATEUR

Le concile de Trente avait insisté sur le devoir de prédication des pasteurs d'âmes et l'on sait avec quel talent Bossuet s'est adonné à l'art de la prédication. Mais, autant les questions morales et le commentaire de l'Écriture sont la matière habituelle de ses sermons, autant nous ne conservons que peu de traces de sermons sur une matière précisément liturgique, alors même que le concile avait expressément demandé aux pasteurs d'expliquer la liturgie à leurs ouailles. Peut-être est-ce parce

<sup>7</sup> Session XXII, chapitre VIII.

que ces explications trouvaient leur place naturelle dans le prône dont on verra ci-après que Bossuet a composé des trames pour les prêtres de Meaux, alors que les sermons relèvent d'un exercice autre, et constituent en eux-mêmes un genre littéraire. Nous avons quelques allusions eucharistiques dans des sermons qui ne traitent pas principalement de matière liturgique<sup>8</sup>.

Nous savons cependant que Bossuet prononça après le Sermon du troisième dimanche de l'Avent 1685 un long embolisme où il improvise par ces mots, les seuls qui nous soient parvenus : « Je viens ensuite à l'explication du culte de la messe<sup>9</sup>. » Le texte n'a malheureusement pas été conservé, mis à part ces premiers mots par lesquels Bossuet « raccroche » son explication au verset biblique qu'il a précédemment commenté : « *Parate viam Domini* », « Préparez les chemins du Seigneur » (Mt 3, 3), en l'appliquant à la « préparation du sacrifice ». Un témoin, Rochard se fait l'écho de ce long développement, prononcé deux mois après la Révocation de l'Édit de Nantes :

Puis après, il [Bossuet] fit en son exhortation, une très belle homélie pour les convertir [les protestants] et dit qu'il expliquerait ce que c'était du sacrifice de la messe et des cérémonies<sup>10</sup>.

On ne sait pas précisément ce que Bossuet a effectivement évoqué ce jour-là, si ce n'est la question de l'usage du latin et un commentaire du Confiteor. Rochard précise : « Enfin, tous les convertis de Crégy, Quincy, Mareuil, Nanteuil étaient ravis de l'avoir vu en chaire et entendu<sup>11</sup>. » Le deuxième témoin est le dernier sermon prononcé par Bossuet dans

8 Par exemple quand Bossuet insiste sur les dispositions nécessaires pour bien communier ou encore dans des interprétations eucharistiques de certains passages scripturaires. Relèvent du premier cas un passage de l'*Oraison funèbre de Marie Thérèse d'Autriche*, prononcée à saint Denis le 1<sup>er</sup> Septembre 1683 dans laquelle Bossuet fait le panégyrique de la reine, et loue la dévotion avec laquelle elle assistait au saint sacrifice « ce sacrifice d'une valeur infinie où toute la Croix de Jésus est renfermée », et du second un passage du *Sermon pour la Purification* prêché au Louvre en 1662 devant le Roi, où le caractère sacrificiel de la Présentation de Jésus au Temple est interprétée en termes eucharistiques, mais là aussi pour passer rapidement aux dispositions intérieures de ceux qui vont communier, qui doivent être les mêmes que celles de Siméon au Temple. Respectivement dans : Bossuet, *Œuvres Oratoires*, éd. J. Lebarcq, Paris Desclée de Brower, t. V, 1925, p. 200 et t. I, 1925, p. 308.

9 *Ibid.*, p. 325.

10 *Ibid.*, p. 325.

11 *Ibid.*, note 2, p. 325.

la chaire de sa cathédrale le dimanche 18 juin 1702, dans l'Octave du Saint-Sacrement. Le texte ne nous est pas parvenu ; nous en conservons la présentation écrite dans son Journal<sup>12</sup> par l'abbé Ledieu, le secrétaire de Bossuet. L'évêque poursuit le commentaire du Psaume XXI qu'il avait entrepris lors de son précédent sermon à la cathédrale, le jour de Pâques, mais en l'adaptant à la circonstance, celle d'une clôture solennelle de l'Octave du Saint Sacrement : « Il a dit que le jour de Pâques, il avait expliqué toute la religion en ces deux mots : le parfait Adorable et le parfait Adorateur<sup>13</sup>. » Et Bossuet de passer d'une évocation, à Pâques, de Jésus délaissé, pour, à partir du même texte, le Psaume XXI repris au verset 27<sup>14</sup>, aborder « l'institution de la sainte Eucharistie, la préparation qu'il faut y apporter et le fruit qu'il faut en retirer<sup>15</sup> ». Ledieu égrène les thèmes du sermon : Jésus comme parfait Adorateur, hostie et victime, à la Croix puis l'institution de ce « divin banquet » pour « se donner à nous et s'y unir plus intimement, afin que chacun s'applique à soi-même, par la participation à ce divin banquet, le fruit de la mort du Sauveur<sup>16</sup> ». La première partie du sermon concerne donc le sacrifice et son institution, la seconde et la troisième, la préparation et les fruits de la communion. Dans la relation de Ledieu, le style magnifique du grand évêque fait évidemment défaut, il précise cependant que Bossuet a terminé en donnant « les raisons de la réalité de la présence aux nouveaux catholiques et répondu à leurs objections<sup>17</sup> ». La moisson dans les *Œuvres Oratoires* est donc maigre mais se dégagent déjà trois éléments essentiels de la manière propre qu'a Bossuet de se rapporter à la liturgie : la question liturgique est fréquemment liée chez Bossuet à la controverse protestante, notamment dans le contexte délicat de la Révocation de l'Édit de Nantes et de l'accueil de ceux qu'on appelle alors les *nouveaux catholiques*, habitués à une liturgie célébrée en langue vernaculaire, la question liturgique est très largement associée chez Bossuet à une question doctrinale, avec une insistance sur des points controversés et réaffirmés avec force par le concile de Trente : le caractère sacrificiel de la messe

12 *Ibid.*, p. 548-550.

13 *Ibid.*, p. 548.

14 « *Edent pauperes et saturabuntur et laudabunt Dominum qui requirunt eum ; vivent corda eorum* », *ibid.*, p. 548.

15 *Ibid.*, p. 549.

16 *Ibid.*, p. 549.

17 *Ibid.*, p. 550.

et la présence réelle ; enfin la question de l'accès à la communion, des dispositions nécessaires pour communier est également récurrente, on la retrouve dans de nombreuses lettres de direction dans lesquelles Bossuet prend une position assez ferme, sans être rigoriste, dans le contexte de la controverse de la fréquente communion<sup>18</sup>.

### BOSSUET PASTEUR ET ÉVÊQUE RÉFORMATEUR

La réforme pastorale engagée par les évêques post-tridentins passe classiquement par la publication de nouveaux livres liturgiques : le missel et souvent un rituel, parfois assorti de longues *Instructions sur le rituel*, textes de régulation mais aussi de formation des prêtres, ainsi que de catéchismes. Bossuet ne publiera pas de missel durant son épiscopat, la révision avait été effectuée par son prédécesseur Dominique de Ligny. En revanche, on suppose que le fameux *Missel de Meaux* publié en 1707 par son successeur, le futur cardinal de Bissy, a été voulu par Bossuet. Ce missel devra être retiré en raison de la présence de *R/Amen* rouges au sein du texte du canon, ce qui laisserait supposer qu'au moins les servants répondaient au prêtre qui aurait alors pu voire dû prononcer le canon à voix intelligible ! Cette hypothèse, et en tous cas la décision de rééditer un missel par ailleurs relativement récent, est cohérente avec ce qu'on sait d'une proximité de Bossuet vieillissant avec certains milieux liturgistes les plus radicaux<sup>19</sup>. Bossuet a publié trois catéchismes, promulgués en

18 Une querelle initiée par la publication en 1643 par Antoine Arnauld de son traité *De la fréquente communion où les sentiments des pères, des papes et des Conciles, touchant l'usage des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposés*, dans lequel l'auteur prétend revenir sur l'interprétation relativement libérale de Trente par François de Sales au nom d'un retour à ce qu'il croit être la discipline des Pères.

19 Et notamment Dom Claude de Vert qui, dans sa préface à sa grande *Explication littérale de la messe*, se réfère explicitement mais de manière posthume, à une invitation de l'évêque de Meaux pour justifier son entreprise. Ce que l'on sait c'est que Bossuet a été pris à partie dans un échange de libelles entre le pasteur émigré Pierre Jurieu et dom Claude de Vert, sur des questions liturgiques, et qu'il est probable que l'objectif de Bossuet en encourageant De Vert à se lancer dans une alternative à la traditionnelle interprétation allégorique des rites ait été de faciliter l'accès aux cérémonies romaines pour les *nouveaux catholiques*. Voir Dom Claude De Vert, *Explication simple, littérale et historique des Cérémonies de l'Église*, Florentin-Delaulne, Paris, 1706-1713.

octobre 1686 : un petit catéchisme pour préparer les enfants à la première communion, un grand catéchisme et un catéchisme des fêtes. Bossuet justifie dans son *Avertissement* sa décision de rééditer un catéchisme par ailleurs déjà mis en place par son prédécesseur, et pour deux raisons, poursuivre et amplifier l'effort catéchétique entrepris dans le diocèse et répondre, notamment par le grand catéchisme et le catéchisme des fêtes et, de nouveau, répondre à l'arrivée d'anciens protestants chez qui « on voit les plus grossiers artisans et les femmes et les enfants mêmes citer l'Écriture, et parler des points de controverse<sup>20</sup> ». Les catéchismes, et en particulier les notices du catéchisme des fêtes, serviront de matériau pour le prône dominical des curés, l'évêque ordonne d'ailleurs que l'*Avertissement* rédigé en *incipit* des catéchismes soit relu deux fois l'an aux premiers dimanches de l'avent et du carême. Mais Bossuet va plus loin : il rédige entre 1686 et 1689 un ensemble de *Prières ecclésiastiques pour aider le chrétien à bien entendre le service de la paroisse le dimanche et aux fêtes principales*<sup>21</sup> et une *Manière de bien entendre la sainte Messe*<sup>22</sup>. Les *Prières ecclésiastiques* sont une série de traductions partielles, de paraphrases et d'élévations sur les prières liturgiques destinées à aider les fidèles à « s'unir au prêtre ; et en la personne du prêtre, s'unir à Jésus-Christ même dont il est le ministre<sup>23</sup> ». La question, récurrente à l'époque, est celle de la mise à disposition des fidèles de tout ou partie des prières liturgiques traduites en langue française, le point le plus délicat étant la mise à disposition du canon de la messe et tout particulièrement de ce qui était considéré comme son cœur, le texte de la consécration. Le genre littéraire des *Manières d'entendre la sainte messe* était bien connu : dans son *Année chrétienne*<sup>24</sup>, publiée en 1644, le jésuite Jean Suffren avait recensé sept manières différentes d'assister à la messe, classées en fonction du degré de proximité entre ce que fait le fidèle et ce que fait le prêtre : la

20 Bossuet, *Catéchisme du Diocèse de Meaux* dans *Œuvres complètes*, éd. Lachat, L. Vivès, 1862, t. V, p. XII.

21 Bossuet, *Prières ecclésiastiques pour aider le chrétien à bien entendre le service de la paroisse aux dimanches et aux fêtes principales*, dans *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. V, p. 206.

22 Bossuet, *Manière de bien entendre la Sainte Messe*, dans *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. V, p. 216-232.

23 *Ibid.*, p. 212.

24 Jean Suffren, s.j., *L'Année chrétienne ou le saint et profitable employ du temps pour gagner l'Éternité, Où sont enseignées diverses pratiques et moyens pour saintement s'occuper durant tout le cours de l'Année, inspiré par le saint Esprit à l'Eglise Chrétienne*, Paris, Claude Sonnius et Denis Bechet, 1644.

première méthode est celle d'une simple mise en présence de Dieu avec des exercices de piété largement déconnectés du déroulement de la messe, les autres étant des variantes du système allégorique médiéval associant chacune des parties de la messe à une étape de la vie et/ou de la passion du Christ. Nous n'en sommes pas encore aux méthodes liturgiques qui se développent avec la mise à disposition des fidèles des textes des prières de la messe, en version latine ou traduites. Nicolas Le Tourneux, un proche de Port-Royal, reprendra en 1677 l'idée d'une *Année chrétienne*, mais en mettant à disposition l'intégralité de l'*Ordo Missae* en français, l'ouvrage sera mis à l'Index à titre posthume en 1695. Dans sa *Manière de bien entendre la sainte Messe*, Bossuet se situe nettement du côté des méthodes dites liturgiques puisqu'il donne la plupart des traductions, jusqu'à l'offertoire compris, et invite même les fidèles à se référer aux multiples libelles qui circulent<sup>25</sup>, mais ces textes sont constamment accompagnés d'explications et de très belles élévations, par exemple à l'offertoire :

Ainsi, nous devons nous considérer comme étant tous offerts à Dieu : nous devons aussi nous y offrir nous-mêmes. Il faut songer que le prêtre offre au nom de toute l'Église, et qu'en lui et par lui, tous les assistants doivent aussi offrir à Dieu leur sacrifice ; de sorte que la meilleure manière de participer à cette sainte action, c'est de s'unir à l'intention du prêtre offrant, et de s'offrir à Dieu avec Jésus-Christ, comme une hostie vivante pour accomplir sa volonté en toutes choses<sup>26</sup>.

La signation du pain et du vin par le prêtre fait office de signal, à partir de ce moment, les traductions sont de moins en moins nombreuses et font place à des élévations et des invitations à « ne plus parler que du cœur. Il faut être attentif à ce que fit Jésus-Christ la veille de sa mort

25 On n'a pas trace d'une mise à disposition par Bossuet de textes des Épîtres et des Évangiles en français, comme cela se fera quelques années plus tard dans la fameuse liturgie d'Asnières, mais on n'a aucune trace d'une quelconque réticence à la lecture de l'Écriture par les correspondants de Bossuet, certes souvent des religieuses, mais pas non plus des fidèles. Dans un Sermon célèbre, prononcé au Val de Grâce devant la reine et la communauté, sur la Parole de Dieu, le deuxième dimanche de 1663, Bossuet trace un magnifique et audacieux parallèle entre Parole de Dieu et Eucharistie au sein de la messe, par exemple : « Le temple de Dieu, mes Sœurs, a deux places augustes et vénérables, je veux dire l'autel et la chaire. Là se présentent les requêtes ; ici se publient les ordonnances ; là les ministres des choses sacrées parlent à Dieu de la part du peuple ; ici, ils parlent au peuple de la part de Dieu ; là Jésus-Christ se fait adorer dans la vérité de son corps, il se fait reconnaître ici dans la vérité de sa doctrine. » Bossuet, *Œuvres Oratoires*, *op. cit.*, t. IV, p. 619.

26 Bossuet, *Manière de bien entendre la Sainte Messe*, dans *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. V, p. 224.

dans la sainte cène, à sa passion et à sa mort, dont tant de signes de croix nous rappellent la mémoire<sup>27</sup> ». Pendant la consécration,

il faut tenir son esprit attentif au grand et miraculeux changement qui va se faire. [...] Pendant qu'on élève le corps adorable et le calice du sang précieux, c'est mieux fait de le regarder en silence et avec une profonde humilité en disant seulement du cœur : « Je crois, Seigneur, je crois : fortifiez ma foi, changez-moi, vivez en moi, et moi en vous<sup>28</sup> ».

Par-delà le positionnement de Bossuet dans les débats liturgiques de l'époque, ces textes révèlent un subtil équilibre, servi par une langue admirable, entre textes liturgiques, courtes séquences explicatives et élévations, le tout ordonné par le but qui est celui de l'évêque : aider les fidèles à entrer dans des dispositions intérieures cohérentes avec ce qui se passe à l'autel.

#### BOSSUET CONTROVERSISTE

Nous avons déjà remarqué combien les questions liturgiques inter-féraient fréquemment chez Bossuet avec la question protestante, et plus particulièrement celle de l'accueil des *nouveaux catholiques*. Nous disposons, de la plume de Bossuet, d'un texte de controverse, publié pour la première fois en 1689 : l'*Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe à un nouveau catholique*<sup>29</sup>. Le genre des *Explicationes Missae* est classique, il a fait l'objet d'un renouveau dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle suite à la demande conciliaire précédemment évoquée d'expliquer la messe aux fidèles. Très souvent, l'explication emprunte largement à l'allégorie médiévale mais le genre évolue à partir de la moitié du siècle : un contemporain de Bossuet, Jean-Jacques Olier, a donné en 1647 une *Explication*<sup>30</sup>, publiée en 1677, encore très allégorique mais profondément renouvelée par l'introduction

27 *Ibid.*, p. 228.

28 *Ibid.*, p. 229.

29 Bossuet, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe à un nouveau catholique*, dans *Œuvres complètes, op. cit.*, t. XVII, p. 1-82.

30 Jean-Jacques Olier, *Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse selon l'usage romain*, Paris, Langlois, 1657.

de thèmes issus de la spiritualité bérullienne ; quelques années après la mort de Bossuet deux monumentales explications *littérales*, c'est-à-dire revendiquant un abandon de l'allégorie, seront tour à tour publiées à partir de 1706 par le clunisien Claude de Vert<sup>31</sup> et de 1716 par l'oratorien Pierre Le Brun<sup>32</sup>. Bossuet se situe dans cette veine qui intègre les acquis des travaux historiques sur la liturgie et qui annonce le XVIII<sup>e</sup> siècle mais dans le contexte très particulier de la controverse protestante, avec un interlocuteur inconnu, identifié par l'abbé Bossuet avec un certain Lord Perth, émigré anglais récemment converti au catholicisme. Le texte révèle une prise au sérieux, assez rare à l'époque, par Bossuet, du site liturgique comme lieu théologique et une grande connaissance par l'auteur, dont on sait qu'il était en lien régulier avec les mauristes, des sources historiques, des liturgies tant occidentales qu'orientales. La méthode de Bossuet est admirable de clarté, elle peut être qualifiée de *réduction doctrinale* des questions en débat, à des fins de clarification et de facilitation de la résolution des différends ainsi identifiés. Le point de départ est constitué par un examen, qui se veut objectif, des *difficultés* concrètes de son interlocuteur face à la messe romaine :

Ces difficultés, dites-vous, ne regardent pas le commencement de la messe, qui ne contient autre chose que des psaumes, de pieux cantiques, de saintes lectures de l'ancien et du nouveau testament. Vos difficultés, dites-vous, commencent à l'endroit qui s'appelle proprement le sacrifice, la liturgie et la messe, c'est-à-dire à l'endroit de l'oblation ou de l'offerte et à la prière qui s'appelle secrète. Elles se continuent dans toute la suite, c'est-à-dire dans le canon et dans tout le reste qui regarde la célébration de l'eucharistie, jusqu'à la prière qu'on appelle postcommunion<sup>33</sup>.

Où l'on constate que Bossuet, grand commentateur de l'Écriture, a toujours souligné dans ses œuvres de controverse le point de convergence que constituait l'Écriture entre catholiques et protestants. La question posée est en revanche celle d'une discordance entre la doctrine catholique réaffirmée à Trente et certains textes et gestes de l'*Ordo missae* romain. Ainsi,

31 Dom Claude De Vert, *Explication simple, littérale et historique des Cérémonies de l'Église*, *op. cit.*

32 Pierre Le Brun, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe suivant les anciens auteurs et les monumens de toutes les églises du monde chrétien*, Paris, Delaulne, 1716-1726.

33 Bossuet, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. XVII, p. 1.

Les ministres prétendent que dans toutes les prières qui regardent la célébration de l'Eucharistie, il n'y a rien qui démontre la présence réelle, ni la transsubstantiation ou changement de substance : ce qui néanmoins étant selon nous le fond du problème, est sans doute ce qui doit y être le plus expressément marqué<sup>34</sup>.

Le « fond du problème » ayant été ainsi identifié, Bossuet recense, au fil du déroulement de la messe qu'il passe en revue selon le genre bien connu de l'Explication, sept points précis qui font difficulté entre la liturgie romaine et la doctrine tridentine. Nous ne pouvons, dans le cadre de cet article, reprendre le détail, souvent très technique, de l'argumentation de Bossuet sur chacune de ces sept difficultés. Elles méritent cependant d'être citées, afin d'une part, de saisir comment fonctionne cette *réduction doctrinale* des questions liturgiques, opérées par l'évêque de Meaux et, d'autre part, d'esquisser la méthode de leur résolution. La première difficulté provient des oraisons ou des prières du canon qui affirment que c'est du pain et du vin que le prêtre offre, y compris après la consécration. Jésus-Christ ne serait donc pas présent sur l'autel après la consécration. L'argumentation de Bossuet est très précise et emprunte à la tradition liturgique, à la théologie sacramentaire et à l'Écriture. Le pivot en est le constat du caractère triple de l'oblation eucharistique : « L'oblation consiste en trois choses : l'Église offre à Dieu le pain, elle lui offre le corps et le sang de Notre-Seigneur ; elle s'offre enfin elle-même et offre à Dieu toutes ses prières en union avec Jésus-Christ qu'elle croit présent<sup>35</sup> » d'où une certaine plurivocité du sens de *pain* et *vin* en contexte liturgique. La seconde difficulté est liée à une pratique et à un constat historique : « On vous a dit qu'anciennement on n'adorait pas Jésus-Christ dans l'eucharistie<sup>36</sup>. » Et Bossuet argumente sur la variété des positions des différentes églises protestantes quant à la présence réelle, alors qu'elles refusent toutes l'adoration de l'eucharistie. La clef se trouve, à ses yeux, dans une incohérence interne au protestantisme quant au rapport entre présence et adoration. Les troisième et quatrième difficultés concernent le ministère des anges et des saints tels qu'il découle du texte du canon romain, Bossuet la formule en deux questions : « Pourquoi on emploie dans l'oblation le ministère des

34 *Ibid.*, p. 2.

35 *Ibid.*, p. 7.

36 *Ibid.*, p. 40.

anges<sup>37</sup> ? » et « Pourquoi on y emploie l'intercession des saints<sup>38</sup> ? » Pour la question des anges, l'argumentation de Bossuet renvoie à la spécificité du langage liturgique et à son lien avec le langage biblique, tous deux différents d'un langage dogmatique. La cinquième difficulté concerne les messes votives « à l'honneur des saints<sup>39</sup> ». Bossuet développe un propos de théologie de la sainteté, à partir de ce que fait la liturgie quand elle invite à rendre grâce à Dieu, pour les merveilles qu'il accomplit dans la vie des saints. La sixième difficulté désigne une incohérence entre gestes liturgiques et foi eucharistique. Il s'agit des « bénédictions qu'on fait sur l'Eucharistie avant et après la consécration<sup>40</sup> ». L'objection peut être formulée ainsi : pourquoi bénir l'hostie consacrée, si le Fils de Dieu y est réellement présent ? Bossuet lève en partie l'objection à partir de la théologie paulinienne du corps du Christ : en bénissant le corps du Christ, le prêtre bénit le Christ total, avec ses membres. Enfin, la septième difficulté provient d'une incohérence supposée entre la liturgie grecque et la liturgie latine, quant au moment de la transsubstantiation. C'est magnifiquement que Bossuet propose la solution : « L'esprit des liturgies [...] n'est pas de nous attacher à de certains moments précis mais de nous faire considérer le total de l'action pour en entendre aussi l'effet entier<sup>41</sup>. »

Ce rapide survol permet de constater, comment Bossuet prend au sérieux le site liturgique, dans la double dimension textuelle et gestuelle de sa ritualité, et la capacité qu'il a d'interroger la foi. La méthode de *réduction doctrinale* décelée plus haut, porte certes les marques d'une époque marquée par l'exigence de clarté du raisonnement et un certain rationalisme de la pensée classique. On peut cependant souligner l'aptitude de Bossuet à prendre en compte les spécificités de chacun des langages liturgique, scripturaire dont il saisit bien la parenté avec le précédent, et théologique. Bossuet, par ailleurs historien et théologien, très au fait des récents acquis de la science liturgique alors naissante, n'a aucune difficulté à intégrer dans son raisonnement le caractère variable des usages liturgiques, tant sur le plan historique, que sur

37 *Ibid.*, p. 57, titre du chapitre XXXVIII.

38 *Ibid.*, p. 61, titre du chapitre XXXIX.

39 *Ibid.*, p. 64-65.

40 *Ibid.*, p. 65.

41 *Ibid.*, p. 74.

le plan géographique entre les grandes familles rituelles et même au sein de l'aire latine. Ceci étant, cette intelligence liturgique, scripturaire et théologique laisse intacte certaines impasses précisément liée à la réduction doctrinale des questions liturgiques. Bossuet affirme à plusieurs reprises son incompréhension devant le fait que les protestants ne reviennent pas dans le giron de la *Mère Église*, alors même qu'en raison, les questions doctrinales semblent avoir été levées, et que l'Église s'est réformée sur le plan des mœurs. Ainsi les différents projets de réunion qu'il a échafaudés jusqu'à la fin de sa vie, n'étaient pas de pur style, mais procédaient de cette conviction, ultimement fondée sur une confiance dans les capacités de la raison, de venir à bout des différences. C'est ainsi que Bossuet manifestait une foi constante dans les vertus de l'explication. Il est à ce titre, un peu étrange, que Bossuet n'ait pas manifesté la même ouverture intellectuelle à l'égard des acquis de la science exégétique naissante, que vis-à-vis de la science liturgique. Peut-être est-ce là aussi, en raison de la conviction selon laquelle les variations liturgiques ne touchaient pas, le fond du problème ? Celui-ci est pour lui clairement de nature doctrinale. Or les hypothèses de Richard Simon touchaient précisément au cœur de la révélation, un socle doctrinal auquel Bossuet, commentateur inlassable de l'Écriture, était attaché.

#### BOSSUET COMMENTATEUR DE L'ÉCRITURE

Nous ne pouvons terminer ce parcours liturgique à travers l'œuvre de Bossuet sans faire une incursion dans les textes où il commente l'Écriture, et ce pour deux raisons : d'une part parce que Bossuet a saisi à la fois l'importance de l'Écriture dans la liturgie et aussi la parenté profonde entre langage liturgique et langage scripturaire, d'autre part parce que nous trouvons là en présence d'un Bossuet plus spirituel, toujours aussi théologien mais peut-être moins sèchement doctrinal que dans les textes précédents et que nous pourrions mesurer l'impact de la qualité de sa langue y compris quand il aborde les questions liturgiques ou sacramentaires. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les

jours eucharistiques des *Méditations sur l'Évangile*<sup>42</sup>. Dans cette série de méditations, Bossuet ne propose pas un commentaire rigoureusement suivi du texte évangélique. Sur une trame essentiellement mattéenne, il insère dans le commentaire, de larges extraits de l'Évangile de Jean, des Épîtres pauliniennes et aux Hébreux, de l'Apocalypse et quelques commentaires de passages de l'Ancien Testament. La troisième et dernière partie comprend une longue et belle méditation sur l'eucharistie, qui va de la dix-septième à la quarante-cinquième journée. Il ne s'agit pas d'une *explication* au sens strict du mystère de l'eucharistie ou de la messe, mais, à son habitude, Bossuet tisse sa méditation, fondamentalement scripturaire, de très solides apports théologiques, au caractère explicatif très marqué. Cet ensemble monumental se termine par une dernière *journée* intitulée : « S'unir à Jésus-Christ<sup>43</sup> ». Il s'agit d'un thème clef pour dire la fin de ce que le XVII<sup>e</sup> siècle n'appelait pas encore la participation à l'eucharistie, envisagée tant comme sacrifice que comme sacrement. Bossuet commence cette journée conclusive par un commentaire de la formule liturgique doxologique « par Jésus-Christ Notre Seigneur », dont il décline les conséquences pour la prière personnelle et la prière ecclésiale :

Entrons donc avec Jésus-Christ, par Jésus-Christ dans la construction de tout le corps de l'Église ; et rendant grâces avec elle « par Jésus-Christ pour tous ceux qui sont consommés : demandons l'accomplissement de tout le corps de Jésus-Christ, de toute la société des saints. [...] Avançons-nous avec lui aux deux montagnes [...] de celle des Oliviers qui est celle où l'on combat à celle du Calvaire où l'on triomphe avec Jésus-Christ en expirant<sup>44</sup>.

Après un commentaire du lavement des pieds en saint Jean, Bossuet aborde la partie strictement eucharistique des *Méditations*. La première partie suit globalement les Évangiles synoptiques à partir du récit

42 Éditées à titre posthume par l'abbé Bossuet, les *Méditations sur l'Évangile* auraient été réunies par son oncle de 1696, à partir des causeries qu'il donnait régulièrement aux Visitandines de Meaux. Elles se présentent comme un ensemble de cent vingt-huit journées : quarante-sept journées consacrées au Sermon sur la montagne, un ensemble de huit journées consacrées à la « préparation de la dernière semaine du Sauveur » et un ensemble de soixante-treize journées consacrées à « la dernière semaine du Sauveur », Bossuet, *Méditations sur l'Évangile, Sermons de Notre-Seigneur*, dans *Cœuvres complètes, op. cit.*, t. VI.

43 *Ibid.*, p. 676.

44 *Ibid.*, p. 678.

de l'institution, c'est là qu'il aborde les questions de l'institution, du mémorial et des fruits de l'eucharistie. Ensuite Bossuet insère un double *excursus* dans le Sermon sur le Pain de Vie en saint Jean qui lui permet d'aborder durant sept journées la question de la présence réelle et dans le chapitre XI de la Première Lettre aux Corinthiens pour les questions des conditions de réception de la communion. Suit une sorte de « pause » dans le commentaire avec un *Sommaire de la doctrine de l'Eucharistie* qu'il prolonge dans les journées suivantes, par divers points dont le viatique, la dimension eschatologique de l'eucharistie le lien entre l'eucharistie et la pâque juive, la communion sous une seule espèce et enfin l'adoration, l'exposition et la réserve eucharistiques. La cinquante-septième journée marque le retour au commentaire du récit de l'institution dans l'évangile de Matthieu, mais qu'il aborde, cette fois, sous l'angle du sacrifice. Bossuet n'hésite pas, à quitter l'évangile de Matthieu pour compléter sa méditation sur le sacrifice : ainsi par exemple lorsqu'il aborde la figure de l'agneau immolé, il le fait à partir de l'Apocalypse (Ap V, 6). Ou encore, quand il considère l'identité entre la victime de la croix et celle de l'autel, il le fait à partir de l'évangile de Luc (Lc XXII, 19-20). Le lien entre la messe et la cène est abordé à partir du chapitre XXVI de Matthieu, auquel l'auteur revient avec la soixante troisième journée.

Ce rapide survol permet de constater combien la dissociation, présente à Trente, entre d'une part, l'eucharistie abordée prioritairement sous l'angle de la présence, et d'autre part, la messe abordée avant tout sous l'angle du sacrifice, se retrouve dans ce que Bossuet voulait explicitement comme un commentaire continu des discours de Jésus. La structure tridentine de l'exposition de la « foi eucharistique » de l'Église a acquis une telle évidence que Bossuet la reprend dans une méditation sur les évangiles. Nulle part ailleurs dans les *Méditations*, on ne peut observer des écarts aussi marqués par rapport à un commentaire suivi du texte évangélique. Bossuet a cependant quelque peu bousculé la structure ternaire de Trente (présence/communion/sacrifice) : la communion est abordée au moins à trois reprises : en lien avec l'institution, en lien avec la foi en la présence par le biais de la communion indigne et en lien avec le sacrifice.

Au sommet du texte, la méditation sur l'institution de l'eucharistie pour la XXII<sup>e</sup> journée rappelle les plus grandes œuvres oratoires de Bossuet :

Chrétien, te voilà instruit : tu as vu toutes les paroles qui regardent l'établissement de ce mystère : quelle simplicité ! Quelle netteté dans ces paroles<sup>45</sup> !

Alors Bossuet appelle les fidèles à se souvenir, à la messe, du don fait à la croix et revient sur la puissance des paroles du Christ, à l'œuvre dans la liturgie eucharistique :

Ô mon Sauveur, pour la troisième fois, quelle netteté, quelle précision, quelle force ! Mais en même temps quelle autorité et quelle puissance dans vos paroles ! « Femme, tu es guérie » : elle est guérie à l'instant. « Ceci est mon corps », c'est mon corps, « Ceci est mon sang », c'est mon sang. Qui peut parler en cette sorte, sinon celui qui a tout en main ? Qui peut se faire croire, sinon celui à qui faire et parler c'est la même chose<sup>46</sup>.

Bossuet termine cette méditation par un appel à la foi et à l'adoration, une sorte de *sacrificium intellectus*, rare chez lui, qu'on retrouve à plusieurs reprises, mais pour la seule foi en la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie :

Mon âme, arrête-toi ici sans discourir : crois aussi simplement, aussi fortement que ton Sauveur a parlé, avec autant de soumission qu'il fait paraître d'autorité et de puissance. [...] Le prêtre disait : « Le corps de Jésus-Christ » et le fidèle répondait : « Amen, il est ainsi » [...] Tout était fait, tout était dit, tout était expliqué par ces trois mots. Je me tais, je crois, j'adore, tout est fait, tout est dit<sup>47</sup>.

Il était nécessaire de se mettre à l'écoute de ces textes parce que dans ce genre littéraire très particulier des *Méditations*, on retrouve la réduction doctrinale, repérée précédemment mais qui fonctionne ici de manière différente. Nous avons montré ci-dessus, comment selon la matrice de la synthèse tridentine, les questions doctrinales commandent l'organisation générale du texte de Bossuet. Celui-ci n'hésite pas à doubler un commentaire quand il faut, conformément à la structure de l'enseignement tridentin, aborder la même réalité, sous deux angles : sacrement puis sacrifice. Surtout, on voit que pour aborder des questions aussi centrales que la présence réelle ou la communion indigne, l'auteur

45 *Ibid.*, p. 365.

46 *Ibid.*, p. 365.

47 *Ibid.*, p. 365.

n'hésite pas à quitter le commentaire suivi de l'Évangile de Matthieu pour faire de longs excursus à partir de celui de Jean ou encore des Lettres de Paul. Néanmoins ces commentaires demeurent de véritables méditations scripturaires. On retrouve ici le souci constant de Bossuet, servi par une langue admirable, de faire entrer en résonance doctrine, Écriture et liturgie.

Bossuet est pleinement de son temps. Son rapport à la question liturgique, dont nous avons rappelé les principaux débats et enjeux, est en résonance avec les questions débattues à son époque, qu'il prend, comme toujours chez lui, à bras le corps. Nous avons cependant montré une double sensibilité, relativement spécifique à cet auteur, à la question que pose l'accueil des nouveaux catholiques, habitués à une liturgie en langue française, et souvent prévenus contre certains aspects à la fois rituels et doctrinaux de la messe romaine, ainsi qu'à l'intégration des acquis des recherches historiques en plein essor qu'on ne peut selon lui, ignorer quand on aborde la liturgie, surtout à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Sur ce dernier point, Bossuet annonce le siècle suivant. Nous avons également montré combien sa méthode était très marquée par une grande confiance en les vertus de l'explication, qu'il n'a jamais cessé de pratiquer dans les nombreux domaines qu'il a abordés. La *réduction doctrinale* des questions liturgiques est certes liée au contexte de controverse protestante, alors fréquemment ramenée à des questions doctrinales, alors même que la question des usages liturgiques déborde très largement le seul aspect dogmatique, avec tout un champ inexploré par Bossuet et ses contemporains, de la sensibilité, de la corporéité dans le rapport à la liturgie, notamment dans sa dimension rituelle. Quand son discours prend un tour sensible, c'est de sensibilité spirituelle dont il s'agit, dans le vaste registre, hérité des spirituels du début du siècle, des dispositions intérieures. Certes, Bossuet prend au sérieux les questions rituelles et ne s'en tient pas aux seuls textes liturgiques, mais les questions liées à l'enveloppe spatiale ou sonore des célébrations sont en revanche absente de sa réflexion, y compris dans la littérature de controverse, alors même qu'on sait l'importance qu'elles ont eues dans l'expérience liturgique donnée à vivre dans chacun des cultes réformé et catholique. Mesure-t-on par exemple l'impact qu'a pu avoir dans les communautés réformées le chant des psaumes par le peuple en français, ou encore côté catholique le renouvellement de l'enveloppe iconographique des églises,

et la place, désormais focale, de l'autel à tabernacle ? Nous avons proposé dans des travaux précédents à partir de Bossuet l'idée d'un *paradigme rationaliste*<sup>48</sup> du rapport à la chose liturgique, en germe au XVII<sup>e</sup> siècle et qui se manifesterait de manière éclatante au siècle suivant et susciterait les réactions de la génération romantique avec Dom Guéranger<sup>49</sup>.

Bossuet cependant ne tombe pas dans le double écueil d'une répétition sclérosée des décisions tridentines et de la sécheresse de certains écrits liturgiques dans lesquels l'instance historique de discernement, dominante, tend à devenir exclusive. Il évite le premier écueil en raison de la qualité de sa réflexion théologique et de sa sensibilité aux questions, notamment pastorales, de son temps. Quant au second, il s'en garde grâce à la qualité de sa langue, ainsi que son rapport permanent et vivant à l'Écriture. Dans la tradition liturgique patristique on parlait de *mystagogie*<sup>50</sup> pour désigner l'art subtil d'articuler un discours sur les rites, sur l'Écriture et sur la vie morale des croyants, un art qui a assez rapidement disparu et auquel s'est substitué l'allégorisme médiéval, encore vivant à l'époque de Bossuet. L'évêque de Meaux a d'une certaine façon retrouvé cette tradition et fait œuvre de mystagogue pour les fidèles de son temps, une mystagogie certes très marquée par un fort tropisme doctrinal et historique mais en même temps animée par un puissant souffle spirituel, hérité de l'École française, par un ancrage scripturaire tout sauf superficiel, et servi par une langue à la fois précise et poétique. Caractère poétique de la langue, affinité profonde avec le texte et les images bibliques, finalité essentiellement spirituelle d'un

48 Gilles Drouin, *Expliquer, comprendre, assister, fécondité d'une relecture de Bossuet*, mémoire de l'Institut Catholique de Paris, 2006.

49 Dans ses *Institutions liturgiques*, Dom Prosper Guéranger (1805-1875) élabore une critique violente contre ce qu'il appelle l'*hérésie liturgique* des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Sont visés le déficit d'*onction* des liturgies néo-gallicanes et le rationalisme des approches liturgiques d'un Claude de Vert qui, selon le restaurateur de Solesmes, videraient de tout contenu mystérieux la célébration et la compréhension catholique des sacrements de l'Église. Parfaitement au fait des liens de l'évêque de Meaux avec ces milieux, Dom Guéranger adopte à son égard un silence respectueux. La réduction rationaliste de la liturgie sera l'une des raisons de la condamnation des propositions du Synode de Pistoie par Pie VI en 1794.

50 Nous conservons du IV<sup>e</sup> siècle de grands textes mystagogiques, d'Ambroise, d'Augustin, de Jean Chrysostome, de Théodore de Mopsueste ou encore de Cyrille de Jérusalem. Ce sont pour beaucoup d'entre eux des catéchèses prononcées par les évêques après le baptême des catéchumènes qui articulent dans un langage à la fois liturgique et scripturaire, explication des rites, catéchèse biblique et exhortation morale destinée aux nouveaux chrétiens.

discours destiné à aider à la prière : ces trois caractéristiques du langage liturgique s'appliquent parfaitement à la manière dont Bossuet explique la liturgie, y compris quand il tient, par souci de rigueur déjà, à fonder historiquement et théologiquement son propos. Cet équilibre subtil, qui rapproche Bossuet de l'esprit des grands mystagogues de l'Antiquité, sera fréquemment rompu au siècle suivant, avec une hypertrophie historicisante du discours chez de nombreux liturgistes, une réduction moralisatrice ou juridique du propos chez de nombreux pasteurs et la plupart du temps une réduction instrumentale du rapport à l'Écriture<sup>51</sup>. Nous sommes, tant sur le contenu que sur la forme des écrits liturgiques de Bossuet, à un point d'équilibre entre héritage tridentin, spiritualité de la tradition béruillienne, humanisme d'inspiration biblique, et requêtes partiellement assumées de la modernité, notamment historique, le tout servi par une langue magnifique. Un point d'équilibre fragile, classique peut-être.

Gilles DROUIN  
Institut catholique de Paris  
Institut Supérieur de Liturgie

---

51 Les *Instructions sur le Rituel*, publiées en 1748 par Mgr Louis Albert Joly de Choin, évêque de Toulon et constamment rééditées durant la seconde moitié du siècle et pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sont un excellent exemple de cette réduction morale et rubricale du rapport à la liturgie, caractéristique de nombreux écrits pastoraux du siècle, les citations scripturaires se font rares, et tendent à ne plus s'écarter des lieux communs repris des décrets tridentins.

## ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- BISSARO, Xavier, *Une Nation de fidèles, l'Église et la liturgie parisienne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Brepols, Turnhout, 2006.
- BRULIN, Monique, *Le Verbe et la voix, La manifestation vocale dans le culte en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Beauchesne, Paris, 1997.
- CHEDOZEAU, Bernard, *La Bible et la liturgie en français*, Paris, Cerf, 1990.
- CHEDOZEAU, Bernard, *Chœur clos, chœur ouvert*, Cerf, Paris, 1998.
- DAVY-RIGAUX, Cécile, DOMPNIER, Bernard, HUREL, Daniel-Odon, *Les Cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne. Une littérature de codification des rites liturgiques*, Turnhout, Brepols, 2009.
- DOMPNIER, Bernard (dir.), *Les Cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009.
- HAMELINE, Jean-Yves, « Célébrer "dévotement" après le concile de Trente », *La Maison-Dieu*, n° 218, 1999, p. 7-37.
- LOURS, Mathieu, *L'Autre temps des cathédrales*, Picard, Paris, 2010.
- MARTIN, Philippe, *Le Théâtre divin, une histoire de la messe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, CNRS Édition, Paris, 2010.